



PRIX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Nouvelles d'Alger. — Incendie considérable à Paris. — Réflexions sur l'alliance commerciale entre les États-Unis et la Prusse. — Situation militaire des carlistes en Espagne. — Levée du blocus de St.-Sébastien. — Chambre belge. — Correspondance. — Variétés. — Nouvelles et faits divers.

#### FRANCE.

Paris, le 13 décembre. — Une dé pêche de Tou-lon, datée d'Afrique le 28, annonce ce qui suit : « M. le duc d'Orléans est au camp du Figuier depuis avant hier. Il se porte très bien.

» L'avant garde, commandée par le général Oudinot, s'est portée en avant, le 26 à midi, pour aller occuper le camp de Tlélat, précédemment tracé par le général Trézel, et situé à six ou sept lieues d'Oran.

» Toute l'armée se met en marche aujourd hui pour s'y rendre.

» L'ennemi avait allumé des feux près de notre camp, mais on ne parle d'aucun engagement. . Il ne paraît pas qu'il y soit en force, ni qu'Ab-

del Kader y soit en personne. »

-Un effroyable incendie s'est manifesté hier ma-tin, rue du Pot de-Fer, nº 14, dans les vastes ateliers de M. Perrotet, brocheur satineur.

Tout ce que renfermaient les ateliers de brochage et les vastes magasins où étaient déposés une multitude de livres appartenant à plusieurs maisons de librairie de la capitale a été la proje des flammes. A l'extrémité de l'un de ces derniers magasins, se trouvait celui de M. Jouy, épicier en gros, qui communique de l'intérieur au corps de logis qui donne sur la rue du Pot de Fer. Une partie de ce dernier magasin n'a pu être préservée, mais on est parvenu à l'isoler du corps de logis situé sur la rue du Pot de-Fer et d'un autre magasin contigu où se trouvaient plusieurs tonnes d'huiles et de trois-six. Le dommage causé est, dit-ou, incalculable. Là, n effet se trouvaient amoncelés une multitude louvrages de prix, et l'on cite parmi les libraires pi ont le plus souffert, MM. André, Lebigne, Peroliu, Furne et Gosselin, Ambroise Dupont, Mé-pignon Marvis, Michaud, Mme veuve Lenormand. la assure que les clichets du grand ouvrage de M. Sirey sont fondus; et que ce jurisconsulte éprouve une perte de 100,000 fr. Ce sinistre a également lleint beaucoup d'exemplaires de la collection de arispradence connue sous le nom de Journal du Palais, dont la perte est évaluée à 150,000 fr. au moins. Parmi les ouvrages dévorés par les flammes e trouvait . dit-on , la belle édition du Walter-Scott e MM. Gosseliu, Furne et Perottin, ainsi que les mémoires de Lacénaire, mais, au milieu d'une pa-reille catastrophe, cette dernière perte mérite à peine letre mentionnée.

-M. Raspail devait faire le trajet de Paris à douen escorté de la gendarmerie. Mais, dans la ournée de mardi, des démarches faites par le neveu prisonnier, auprès du ministre de l'intérieur, ul eu pour résultat d'obtenir que M. Raspail se

rendrait à Rouen en pleine liberté, à sa guise et sous la garantie de sa parole. L'ordre de libre dé-part étant arrivé à 5 heures de l'après-midi, M. Raspail est monté à 6 heures en diligence, et est arrivé avant-hier, 9, à Rouen, où il s'est empressé de se mettre à la disposition du parquet. C'est à Bicêtre qu'il a été écroué. L'un des membres de la commission des prisons, M. Lecomte, s'est empressé à procurer à l'honorable écrivain toutes les douceurs compatibles avec le régime de la captivité. Il paraît que M. Raspail est dans l'intention de plaider lui-même sa cause.

- La cour royale de Rouen, jugeant correctionnellement, a réduit à six mois la peine de l'emprisonnement à deux ans prononcée contre M. Raspail par la cour royale de Paris, pour insultes à la personne de M. Zaugiacomi, juge d'instruction au tribunal civil de première instance de la Seine, elle l'a également déchargé de la surveillance de la haute police qu'il devait encourir à l'expiration de sa

- On écrit de Berlin à la Gazette d'Augsbourg : « Le projet des Etats-Unis ayant pour objet de se réunir au système de douanes prussien inspire ici le plus grand intérêt, on le considère comme le précurseur d'une grande prospérité commerciale pour l'Allemagne. La France et l'Angleterre ne resteront pas long-temps en arrière; ils n'attendrout pas que l'Allemagne les mesure de la même aune dont elles l'ont mesurée si long-temps. La France modérera son droit d'entrée sur le bétail et les toiles, pour pouvoir conserver le débouché de l'Allemagne pour ses vins et ses soies. L'Angleterre réformera sa loi sur les grains, baissera ses droits d'entrée sur les produits et les fabricats al-lemands, pour éviter une augmentation des droits d'entrée en Allemagne sur ses cotons, ses fers, etc. L'Amérique septentrionale et l'Allemagne sont les plus grands débouchés des produits des manufac-tures anglaises, on peut admettre qu'ensemble elles en consomment le tiers. Elles ont toutes deux intérêt à ce que l'Angleterre baisse ses droits d'entrée sur les produits étrangers, et si elles s'entendent pour l'y obliger, il pourrait bien arriver que ce pays aussi se trouve enfin engagé de son côté à se rapprocher du principe de la liberté du commerce qu'il prêche aux autres sans le mettre en pratique

" On assure que le gonvernement américain reconnaît la communauté de ces intérêts, et l'importance d'une réunion plus intime au traité commercial allemand, et que l'envoi de M. Wheaton a pour but d'en tirer parti. Mais ce gouvernement a encore des projets plus vastes, et auxquels sa réunion aux système

de douanes ne sert que d'achéminement. Il a reconnu que la complication qui existe dans l'économie des nations exige une grande mesure, que la contradiction qui existe entre la théorie à la pratique ne peut plus exister, qu'il est temps que ceux qui ont intérêt à contraindre l'Angleterre à changer son système de douanes doivent se réunir. Elle a donc l'intention de faire adopter l'idée de la réunion d'un congrès commercial permanent européen-américain, qui se composerait de députés de toutes les puissances qui le trouveraient utile, afin de délibérer sur les avantages de concessions réciproques et de communiquer le résultat des discussions non-seulement aux gouvernemens qu'elles regardent, mais à tout le monde. »

- M Marc-Carthy ; l'un des débris de l'armée impériale , membre de la Société de géographie de Paris, est mort ce matin, à la suite d'une longue maladie, amenée par des travaux assidus.

- Mme Longayeron avait fait placer au dessus de sa porte un écusson sur leque! on lisait ces mots en lettres dorées : « Modes, rue de la Michaudière, nº 4. » Avant-hier entre 7 et 8 heures du soir, cet écusson a été enlevé et remplacé par un placard sur lequel les voleurs ont tracé cette inscription : A bon vin il n'y a pas besoin d'enseigne. »

- On lit dans un journal de Bordeaux :

« Depuis quelque temps on savait que sous des habits d'homme, une jeune Anglaise servait de factoton aux partisans de don Carlos, refugiés à Londres. Le télégraphe, aurait dit-on, signalé son départ de Londres pour Bayonne. On l'attendait dans cette dernière ville, forsque, dimanche soir, M. Lassime; commissaire central est parveou à s'emparer de cet agent femelle qui , sous le nom de Jones Thomas Stanley, comme voyageur, habitait l'hôtel où il n'était installé que depuis la veille; beaucoup de papiers ont été saisis et remis aux mains de M. le procureur du roi. »

Voici, d'après le Mémorial bordelais du 9 décembre, la situation militaire des carlistes en

« Depuis quelque temps, aucun mouvement important n'a eu lieu daus les provinces ravagées par la guerre civile. Voici en peu de mots la situation des différens corps carlistes. Il n'est pas sans intérêt d'être bien fixé sur ce

· L'armée d'opératiou, qui est sous les ordres du général comte de Casa Eguia, conserve ses positions aux environs d'Estella; toutefois elle s'approche souvent de Vittoria, et se porte tantôt sur l'Ebre, du côté de Haro, tantôt sur les alentours de Bilbao, pour protéger des combinaisons mili-taires assez difficiles à saisir. Le général de division Itu-

suivre servilement la manière rossinienne. C'est un mérite réel chez lui; car c'était un homme simple, de première impulsion, et fort peu disposé à faire les choses par calcul.

ssini. Il se trame depuis quelque temps à Paris une nouvelle conspiration. Mais cette fois l'odieuse politique n'y est pour rien. Il s'agit d'obtenir de Rossini une partition nouvelle. Voici ce que porte un journal à ce sujet :

On a commencé par le déterminer à consentir à la reprise du Siège de Corinthe et le grand maître s'est laissé prendre au piége. Il a conseillé lui-même des coupures pour éviter des lenteurs et leur mise en scène trop compliquée.

Cette représentation a été un vrai triomphe. Depuis ce jour la Rossini n'a plus de repos. Paris tout entier est entré dans le secret du complot. Ce n'est autour de l'admirable compositeur qu'un long applaudissement, avec l'invitation d'écrire quelque nouvelle œuvre et de se faire adplaudir encore. Tous les journaux, d'accord cette fois, ont répété, comme un chœur bien discipliné : Maître, encore un opéra! Il n'est pas un salon qui n'accueille Rossini de cette prière; il la retrouve dans toutes les conversations, dans tous les saluts, dans tous les regards. Artistes, dilettanti, femmes jolies et spirituelles, hommes d'affaires, hommes d'argent ou de politique, répondent aujourd'hui musique à Rossini , quoiqu'il veuille dire.

Souvent, dans un brillant final de ses opéras, il se plait à faire répéter une mélodie charmante, d'abord par les premiers chanteurs, puis les chœurs s'en emparent à leur tour, elle revient aussi à l'orchestre, où les groupes d'instrumens se la renvoient, en se jouant, jusqu'à ce que chanteurs, orchestre et choristes éclatent tous ensemble et emportent les bravos des spectateurs dans le tempête des dernières mesures.

Paris a fait cette fois comme Rossini, et lui a arrangé sur cette idée: « Donnez-nous un nouvel opéra », un c cendo à sa manière,

Nous vous tenons done, merveilleux Protée! Vous vous railliez de nous par votre silence, mais nous savons bien que vous avez d'admirables chants à nous faire entendre ; vous n'échapperez pas à cette clameur universelle; le monde vous demande aujourd'hui encore un chef-d'œuvre, il nous le faut; quand un peuple de Grèce ou d'Italie désignait un de ses grands sculpteurs ou de ses grands peintres pour lui représenter quelque héros ou quelque dieu, leur génie ne luttait pas long temps contre cette élection

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

La plaignante: Monsieur le président, voulez-vous bien avoir la bonté de dire à Monsieur de me rendre mon ca-

Le prévenu : Ma foi , Madame , je ne l'ai pas dans ma La plaignante : Il ne s'agit par de plaisanter, vous n'i-

gnorez pas que vous me l'avez emporté. Le prévenu : Pas du tout, c'est vous qui me l'avez apporté

La plaignante: Pour me le vendre, et vous l'avez gardé pour vous.

Le prévenu : Du tout , je l'ai vendu. La plaignante : Et vous avez mis l'argent dans votre poche. The sea of the stand of

the la consciente per mega.

MUSIQUE. - On a donné ces jours passés à Paris, une remière représentation de la Norma, du célèbre Bellini, nlevé à la fleur de l'age, à l'art musical dont il était déjà ue des gloires. Voici le jugement que porte le Journaldes ébats sur le mérite de la Norma

En somme, les morceaux de cet opéra qui ont produit plus d'effet, sont l'introduction, la prière de Norma, le 40 et le trio formant le final du premier acte. Puis au cond, le duo des deux fémmes et le final. Cet ouvrage de dini, où il se trouve à mon sens des inspirations plus rles, plus grandes et plus dramatiques que dans ses aues compositions, offre aussi dans son ensemble les mêmes auts. L'instrumentation est faible; il s'y rencontre des orceaux insignifians et négligés, le récitatif y est trop ondant et le ton des différentes parties de l'ouvrage n'est assez varié. Du vivant de l'auteur, j'ai eu plusieurs s l'occasion de dire en me servant d'une comparaison titée an autre art, que c'était un faiseur d'esquisses et qu'il prenait pas le temps d'achever un tableau. Norma, que plus soignée que ses autres productions, n'a cedant point été étudiée dans toutes ses parties, comme sujet méritait de l'être.

malgré les heureuses inspirations que Bellini a eues les composant, je persiste à croire, comme je l'ai dit, l'ouvrage le plus complet de ce musicien est la Somabula. Le style mieux approprié au sujet par cela même Pus un. Les lacunes causées par des morceaux faibles in gnifians, y sont moins grandes, et enfin le final prénier acte me semble ce que Bellini a écrit avec le Mus de soin.

On dot faire cas du mérite qu'a eu Bellini de ne pas contrace les encourages. Sil s'y a-ples plome

var at due ter a d'un recitade, octait pour n'avoir

ralde est aujourd'hui en Navarre de retour de son expédition manquée en Aragon; nous disons manquée, parce que le général Eguia a été obligé de le rappeler aussitôt l'arrivée de la légion anglaise au quartier-général de Cordova, les carlistes s'apercevant qu'il leur était indispensable d'avoir des forces imposantes réunies sur ce point.

Don Carlos, don Sébastien, et la cour carliste, se tiennent tranquillement à Ognate où ils se proposent de passer l'hiver. C'est de la que nous recevons cette Gazette officielle, dont les numéros, jusqu'à ce moment, ont offert si peu d'intérêt. La division des Castillans, commandée par le général Gomez, est souvent en mouvement; c'est elle qui a voulu attaquer la tête du pont de la Bidassoa, entreprise repoussée par le gouvernement français, en vertu du droit stipulé par d'anciens traités ; c'est elle aussi qui, après s'être rendue maîtresse du fort d'Arrambarri, sous le canon de Saint-Sébastien, tente actuellement de resserrer les lignes de cette place, profitant de l'abandon criminel où se trouve réduite la citadelle de St-Sébastien, qui n'a ni munitions, ni vivres, ni ressources d'aucune espèce, à part une assez faible garnison.

» Depuis que la division anglaise a quitté les environs de Bilbao, les carlistes se sont décidés à entreprendre sérieusement le siége de cette ville importante : le général du génie Montenegro dirige les travaux de ce siége.

D'un autre côté, Guergué est de retour en Navarre, venant de la Catalogne, avec ses bataillons navarrais; il a cependant laissé en Catalogne les deux bataillons des guides commandés par Latorre. Guergué, !après avoir excité les habitans à former un noyau d'armée assez fort pour tenir provisoirement la campague, a conduit en Navarre 5,000 Catalans; qui doivent prendre position à Ognate, et s'instruire sous la direction des officiers qui formaient le bataillon sacré. Une fois en état, ils repartiront, dit-on, pour la Catalogne, escortant leur généralissime l'infant don Sébastien.

» En Aragon , Quilez et Cabrera commandent des bandes assez considérables ; Mérino , malade par suite d'une chute de cheval, fait agir ses lieutenans Cuevillas et Villalobos, qui sillonnent toujours la Castille. Il vient d'envoyer au Prétendant un escadron de cavalerie d'élite qui sert au prince de garde d'honneur. Cet escadron est fort de 140

n Nous apprenons que les carlistes se proposent de nouveau d'attaquer violemment les christinos qui gardent la tête du pont de la Bidassoa, près de Béhobie. On élève de nouveau des retranchemens en décà d'Irun dans ce but. Nous verrons ce que l'autorité de Bayonne décidera.»

On lit ce soir dans le Journal de Paris:

. Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 10 décembre, annonce que le blocus de Saint-Sébastien a été levé par suite d'un mouvement d'Espartero et de Jaureguy sur Onate.

» Une dépêche télégraphique de Narbonne, en date du 8, annonce que Mina est entré en campagne le 2.

n Le général Alvarès commande à Barcelonne pen-

dant son absence.

Le 3, 444 hommes et 17 officiers, venant de Lisbonne, ont débarqué à Barcelonne ainsi que 308 tirailleurs de Malaga. Ils ont été reçus avec enthousiasme. .

#### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 15 DECEMBRE.

Le sieur Dapré (J.-B.-P.-J.), receveur de l'enregistrement des actes civils à Bruxelles, et secrétaire du conseil de la caisse de retraite, est destitué de ses fonctions.

Le sieur Lefort, contrôleur du cadastre en dis-

ponibilité, détaché dans la province de Namur, est démissionné de ses fonctions.

Le sieur Boyens (Ch. J. R.), ancien contrôleur intérimaire du cadastre, actuellement receveur des contributions directes et accises à Thielt, est démissionné-sur sa demande et remis en disponibilité. (Moniteur.)

- La sérenade que la Grande-Harmonie donnera le 16, au roi, doit avoir lieu à 5 heures du soir, et se composera des morceaux suivans : 1º Ouverture de Hansbeling; 2º pot-pourri de la Juive, arrangé par Snel; 3º pot-pourri de Lestocq, arrangé par le même.

- Plusieurs journaux ayant annoncé que M. Ghys, violoniste distingue, était atteint d'une ophthalmie intense, il nous prie de rectifier cette nouvelle; il n'a jamais eu qu'un œil enslammé, et il en est entièrement guéri, Il demande cette rectification afin de rassurer ses parens et ses amis, et d'arrêter les mauvais effets d'un bruit qui lui cause beaucoup de tort dans les relations qu'il vient d'établir pour donner plusieurs concerts dans nos principales villes.

#### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 15 décembre. - M. Lejeune propose un rapport s ur le projet de loi relatif aux budgets provinciaux.

La chambre en ordonne l'impression. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la

loi de péréquation cadastrale.

M. Dubus ainé continue les observations qu'il avait commencées dans la séance d'hier., et signale les surtaxes que les agens du cadastre ont imposées à la province du Hainaut et notamment à la ville de Tournay. Il soutient qu'il est indispensable de nommer une commission de révision paur examiner les diverses réclamations faites contre les opérations cadastrales.

M. le ministre des finances propose par motion d'ordre de décider maintenant si la mesure sera provisoire ou définitive. La conviction des membres de la chambre doit être formée

M. Liedts demande à être entendu comme rapporteur de la section centrale.

M. Gendebien pense qu'avant d'entendre aucun autre orateur il faut voter sur la proposition qu'il a faite dans le principe quoique le temps de la discussion n'ait pas été entièrement perdu, puisque la discussion aura démontré qu'il est nécessaire d'examiner de plus près les opérations cadas-

Après quelques observations, la chambre décide qu'on épuisera la liste des orateurs et qu'on cutendra le rapporteur de la section centrale, avant de clore la discussion. M. Pirson prononce un discours écrit contre le projet.

M. Liedts, rapporteur de la section centrale ranime toute la discussion, et cherche à refuter les attaques dont la loi

Une courte discussion s'engage ensuite sur'la cloture, qui

est vivement demandée et prononcée.

La chambre ordonne ensuite l'impression des divers amendemens qui ont été déposés par plusieurs membres. M. le président : Demain à midi , la chambre se rendra

en corps au Te Deum; nous aurens séance immédiatement

La séance est levée à 5 heures. Demain séance publique à 2 heures.

## LIEGE , LE 16 DECEMBRE.

ENCORE UN MOT SUR LE PROJET RELATIF AU BÉTAIL

La loi relative à l'entrée des bestiaux sera, sans doute, l'un des premiers objets qui attireront l'attention du sénat. Nous n'avons point l'espérance de voir cette branche de notre législature rejeter un projet adopté par la chambre des représentans, car c'est la que le commerce et la petite propriéte trouvent encore ses plus chauds défenseurs. Cependant, il y a parmi nos sénateurs des hommes qui connaissent les intérêts de l'agriculture et les habitudes des habitans de nos communes rurales, tout faussi bien que le député de Waremme, M. Eloi. Peutêtre seront ils plus frappés des vices de la loi en question que nos représentans eux-mêmes, fatigués par cinq ou six jours de discussions animées : on sait qu'alors l'attention est comme émoussée, et les argumens les plus solides passent quelquefois inaperçus, ou da moins perdent une partie de l'influence qu'ils auraient pu exercer dans l'état ordinaire des esprits. On peut donc encore espérer de voir amender l'œuvre de M. le ministre des finances dans quelques-unes de ses dispositions.

Nous venons de parler d'argumens qui n'avaient point obtenu dans la chambre le succès qu'ils méritaient. Parmi ceux la , il faut citer celui de M. Verdussen, relativement au déchet que aubit le bétail après l'abattage. On sait que la valeur de ce déchet fut d'abord contestée, l'observation de l'honorable député d'Anvers parut si forte que les pro-hibitionnistes ne trouvèrent rien à lui opposer que d'ignorantes dénégations, et il s'est trouvé ce-pendant que si les calculs de M. Verdussen pouvaient être taxés d'inexactitude, c'était pour n'avoir

point portés asses haut le déchet dont on avait end tretenu la chambre. Nous avons, nous-même, dans le cours de la discussion, fait connaître approximativement la valeur de ce déchet, nous croyons pouvoir le calculer aujourd'hui avec un plus grand degré d'exactitude.

Un bœuf de 650 ko ne donne en viande que 375 ko, hors desquels il faut encore déduire 75 ko de graisse et d'os, qui ne rapportent que la moitié du prix de la viande, il ne reste donc de

l'animal qu'une valeur de 338 k°.

M. Rodenbach a objecté qu'on vendait le cuir de l'animal, et cela est vrai ; ce cuir pèse de 40 à 45 ko, et se vend 62 c. le ko. C'est encore à penà près la moitié du prix de la viande. Supposons un cair de 40 kº : ce sera donc , pour le propriétaire, comme si l'animal lui eut donné 20 ko de vi inde de plus, et en les ajoutant aux 338 ko susdits, on en obtiendra 358.

Les entrailles se vendent aussi 5 frs., ce qui fait encore environ 4 ko de viande à ajouter aux 358 ko ci-dessus, donc en total 362 ko.

Ainsi un bouf sur pied pesant 650 ko et payant un droit d'entrée de 10 centimes par &, c'est à dire, 65 francs, ne donne en viande, après abattage, que 362 ko; répartissant ces 65 france sur ces 362 ko, on trouvera que c'est en réalité un impôt d'environ 17 centimes par ko ou 25 p. c. qui frappe gron le bétail étranger.

Certes en présence d'un chiffre pareil, nous pensons qu'il serait difficile de soutenir encore que la viande ne sobra aucune augmentation de prix. Si cela arrivait, si la viande restait au taux actuel, il faudrait attribuer ce fait à la fraude qui aurait su éluder le droit, et alors quelle serait l'utilité de la loi? - C'est là, du reste, un résultat auquel nons ne croyons pas : deja on la vu, sur la seule mensce faite par le projet, la viande a haussé de prix à Bruxelles.

Aujourd'hui à 11 heures, un Te Deum a été chauté à l'église cathé Irale. Les autorités constituées ont assisté à cette cérémonie, qui avait attiré une foule considérable.

Hier, à l'occasion de l'installation de l'université, l'hôtel de ville et les bâtimens de l'université ont été brillamment illuminés. Au dessus du fronton de la salle académique, on lisait cette inscription : Liege , à l'instruction publique. Beaucoup de monde s'était porté vers la place du marche et celle de l'université.

Les journaux anglais du 12 ne contiennent aus cune nouvelle importante. Le Globe se dit autorisé à dire qu'il n'y a rien de vrai dans le broit qu'on a répandu, que lord William Bentinck de vait aller remplacer ford Howard de Walden à Lis-

Une réunion de négociants, d'industriels et de propriétaires notables du Brabant et des Flandres, a eu lieu à Bruxelles, il y a peu de jours : il a été pris la resolution de convoquer à Gand, et cela tres prochainement, une réunion plus générale des fabricants et négociants liniers des diverses parties du royanme, afin de nommer une commission chargée de la rédaction des statuts d'une Société anonyme pour la conservation, l'encouragement et le progrès de l'industrie linière.

- M. Lesbroussart est parti pour occuper à Liege son poste à l'université. La place d'administrateur général de l'instruction publique est remplie par interim par le secrétaire de ladite administration; l'on croit que pour le commencement de l'année 1836, cette place sera supprimée et formera une division au ministère de l'intérieur.

- On lit dans le Journal du Commerce d'An-

» Avant-hier , à la réunion mensuelle des amis du spectacle, il a été constaté que les recettes pendant le troisième mois de l'anuée théatrale avaient été encore une fois bien au dessous des dépenses. Le déficit total pour les trois mois d'exercice s'élère dejà à 9,000 et quelques francs, de sorte que le capital de 20,000 francs avancé par les sociétaires so trouve presque absorbé de moitié.

-Ou lit dans un journal de cette ville :

« Plusieurs chasseurs s'étaient réunis dimanche dernier pour faire une chasse au loup dans les en-virons de Quareux, commune d'Aywaille. Deux de ces animaux, une louve et un loup, ont été lués Les agriculteurs et les paysans des environs se selle tent de cet heureux résultat; car, comme 11018 l'avons déjà dit, non seulement le long dépendent le chasse de gibier, mais il s'attaque encorgans de l'area chiens, aux moutons, aux vaches, etc. Declières ment un bœuf de quatre ans, attaqué par des loups est mort des blessness qu'il accident est mort des blessures qu'il avait reçues.

Les autorités, toin d'apporter le moipure obs tacle à des chasses de cette nature, devraient a contraire les encourager. S'il n'y a plus mjourdhe

Le prevenu : Encore du tout , il m'a servi à payer mes La plaignante : Un cabriolet tout neuf!

Le prévenu : Oh ! oh ! tout neuf !

La plaignante : N'y a pas de oh ! oh ! C'était ma dot, mon eadeau de mariage, et d'ordinaire on ne donne pas du vieux

Le prévenu : Oh ! oh ! Ce cher cabriolet n'avait pas la

La plaignante : Par exemple : on n'avait pas pu l'établir à

Le prévenu : Bon enfant tout-à-fait que celui qui en aurait donné ce prix là : au surplus vous m'avez dit : « Faites pour le mieux, mon cher monsieur. » Et moi je l'ai vendu 350 fr. que je ne renie pas : le boucher qui les a comptés est encore la pour le dire.

La plaignante : C'est une horreur ! mais encore je ne les ai pas vu ces 350 francs.

Le prévenu : C'est vrai , puisqu'ils ont désaltéré mes créanciers; mais écoutez, si vous voulez remettre l'affaire à 6 mois d'ici, je vous aurai payé tout: et nous resterons toujours bons

La plaignante : Non pas, non pas, il me faut de l'argent

Le prévenu: Ah! bien, je vous en défie. Le tribunal met sin à cette vive discussion en condamnant le prévenu d'abord à 15 jours de prison pour abus de confiance, puis au paiement d'une somme de 350 fr. à titre de restitution, puis ensin, à celle d'une autre somme de 50 fr., à titre de dommages intérêts, et en fixant à 6 mois la durée de la contrainte par corpa

de prime pour celui qui tue un loup, qu'on l'aisse au moins quelque latitude pour se déharrasser d'hôtes aussi dangereux. »

AFFAIRES D'ALGER. - DERNIÈRES NOUVELLES.

Les journaux de Toulon nous ont apporté les nouvelles venues d'Oran par la corvette l'Agathe. Elles sont en date du 25 seulement, et contiennent quelques détails curieux sur le départ de l'expédition et sur l'état des esprits dans l'armée.

Tous les préparatifs de départ sont terminés, et le corps d'armée de l'expédition se meltra en route dans la nuit du 25 au 26. Le rend z-vous général est au camp retranché du Figuier. C'est de la qu'on se dirigera vers Mascara par le Tiélat et le Sig. Les troupes qui étaient restées en ville partent aujourd'un pour rejoindre le camp : il ne reste ici que 600 hommes environ.

L'organisation des brigades n'est pas encore reconnue. Nons savons seulement que le général Oudinot commande la première, le général d'Arlanges la seconde, et le général Perregaux la troi sième. M. le duc d'Orléans restera près du maréchal Clauzel, ou commandera à sa volonté une des ces brigades.

L'état sanitaire de l'armée est parfait, et le plus vif enthousiasme se manifeste de toutes parts, on va à Mascara comme à une partie de plaisir, et l'ardeur des troupes est le précurseur de la victoire. Toutes les précautions ont été soigneusement prises pour que nos soldats ne manquent de rien. Les vivres et munitions qui suivent l'armée lui permettront de tenir une campagne d'un mois, même alors qu'on ne trouverait rien dans les douars des

on dit ici qu'Abdel Kader a reçu des secours considérables en hommes et en munitions, de l'empereur de Maroc.

n Le maréchal Clauzel craignant sans donte que l'émir ne profitât de l'éloignement de nos troupes pour tenter un coup de main sur Mostagaranem et sur Arsew, vient de donner des ordres pour que la garnison de ces deux villes fût renforcée et ravitaillée. En conséquence, le bateau à vapeur le Styx est parti avec deux cents hommes et des mu-

" Le hateau à vapeur la Salamandre a été expédié de Rasgonn avec de l'eau, des provisions de bouche, des monitions et des outils pour les troupes qui occupent cette posifion.

Les vaisseaux le Scipion et la Ville de Marseille et la corvette la Caravane, qui allaient partir pour la France, ont recu contrordre; ces bâtimens sont retonus ici, et il est probable qu'ils attendrent le retour de l'expédition de Mascara. Ils doivent fournir, ainsi que tous les bâtimens qui sont au mouillage, des détachemens qui prendront part à l'ex-pédition ou garderont les postes intérieurs ou extérieurs de la ville, concurremment avec le peu de troupes qu'on y laisse. Il est même probable qu'on fera croiser un vaisseau devant Arzew, et que quelques bâtimens de guerre se tiendront le long de la côte pour surveiller les mouvemens des Arabes. »

Liége, le 16 décembre 1835.

#### A MM. les Rédacteurs du Politique.

Vous avez rendu compte, dans le Nº de votre journal, d'un événement arrivé le 9 de ce mois, quatre pêcheurs, qui ont failli périr dans la Meuse vis à vis de la Batte en cette ville, et vous avez si. gnalé les noms de plusieurs personnes qui s'étaient empressées de porter des secours à ces malheureux-

Comme vous avez négligé de parler d'autres personnes qui se sont aussi empressées d'exposer leur vie pour voler au secours des mêmes pêcheurs, je crois devoir vous prier de rectifier cette omission.

Les sieurs Servais Pannaye, âgé de 28 ans, marié, Jean Jacques Joseph Deltour, âgé de 21 ans, célibataire, et Jean Joseph Riguel, âgé de 23 ans, aussi marié, tous trois domiciliés à Ougrée, montaient une nacelle, partie de la rive gauche de la Meuse, qui a retiré de l'eau le vieux Michel Pirlomolin, et Joseph Donnay. Je dis que ces généreux citoyens ont exposé leur propre vie, parce que la force du courant, es a entrainés jusque contre le gros hâteau de M. Joiris, mis à l'ancre au milieu de la Meuse, et la nacelle qu'ils montaient a éprouvé un choc si vioent qu'elle a aussi failli chavirer,

Veuillez donner de la publicité à la présente et Igréer mes salutations. (Un abonné.)

Liége le 16 décembre 1835.

Aux mêmes,

Voire feuille de ce jour annouce qu'une jeune file a glissé sous la roue d'une voiture en descendant la con cerrière le palais, qu'elle a été grièrement blessée; et qu'on ne peut accuser de ce malheur que le verglas dont le pavé était couvert.

Sans vouloir accuser personne et en admettant que cette cause ait contribué à la chûte de cette infortunée, je crois qu'il est, aux accidents de ce genre qui ne se renouvellent que trop souvent dernière le palais, une cause plus directe et malheureuse ment plus permanente que le verglas, je veux parler de l'encombrement continuel de cette rue, et il n'est personne, n'y eût-on passé qu'une fois, qui n'en eût élé témoin.

Cette rue n'est elle pas en effet de toutes les rues de Liége, et l'été comme l'hiver, la plus fréquentée par les voitures de toute espèce? N'est ce pas parlà que passent chaque jour, ces douze diligences qui vont et viennent entre Liége et Bruxelles, et qui doivent arriver en ville; ces lourds chariots de marchandises et de denrées nécessaires à l'approvi-sionnement de notre ville? N'est-ce pas par cette rue que, du matin au soir et sans interruption, montent et descendent ces tombereaux à houil le . qui alimentent nos foyers on se rendent à la Meuse, cette rue enfin n'est-elle pas le passage obligé, la seule communication du roulage et du commerce de transit entre Anvers et l'Allemagne ?

Et cependant c'est une des rues les plus étroites de la ville, et dans toute sa longueur, c'est à peine si deux voitures peuvent s'y rencontrer sans se heurter, et même sans heurter les passans; après cela faut il s'étonner que chaque semaine il y arrive des malheurs, etque chaque semaine, chaque jour.

Les communications soient interceptées, pendant dix heures, par des embarras de voitures? A cela y a-t-il un remède, et qui peut, qui doit l'employer? La réponse est facile, car, à mon avis, il ne suffit pas de travailler sans relache à l'embellissement de la cité, il faut aussi songer à la sûreté des citoyens, et surtout répartir, autant que possible, les agrémens entre ses divers quartiers. Mais jusqu'à présent si l'on a créé des promenades, construit des quais, élargi et percé des rues, si l'on parle d'élever des monumens, et d'ouvrir des communications nouvelles, si en un mot, on rivalise de zèle et d'activité et si pour tout cela on trouve du tems et de l'argent, c'est pour embellir votre beau quartier du Sud, c'est pour vous entourer de luxe et de jouissances, vous heureux habitans du Midi, tandis que pour nous, pauvres Parias du Nord, l'on n'a pas même un projet!... je me trompe, messieurs les rédacteurs, depuis trente ans, il existe un projet d'élargissement de la rue derrière le Palais (du moins on l'a dit), mais depuis trente ans, cette rue n'a changé ni d'aspect ni de limites, elle est aujourd'hui comme alors étroitel, sale et dangereuse, et ce n'est qu'en tremblant et après avoir épié pendant une heure, un instant favorable, que les malheureux habitans de ce quartier se hasardent dans la rue, pour gagner en courant, à travers chevaux et voitures, le couloir infect qui les conduit au

Voilà, M. le rédacteur, où nous en sommes réduits, et cependant si l'administration daignait jeter un regard favorable sur nous, si elle voulait acquérir des titres à la reconnaissance de milliers de personnes que le commerce, l'industrie et les affaires, font passer chaque jour dans notre rue, il ne faudrait pas faire de bien grands sacrifices, pour faire disparaître une cause permauente de désagremens et de mal-heurs, car, dans plus d'un endroit, la rue Derrière le Palais est bordée de vieilles maisons, dont l'acquisition serait peu couteuse, et alors tout en applaudissant aux constans efforts de l'administration pour l'embellissement de la ville, nous aurions encore à lui voter des remercimens pour le soin qu'elle prendrait de notre sûreté personnelle, et nous dirions beatus

ille qui miscuit utilé dulci. Agréez, M. le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un habitant de la rue Derrière le Palais.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 11 décembre.

Naissances: 3 garçons, 5 filles.

Mariages 11, savoir: entre Nicolas Joseph Herbincau, journaiter, à Mornalle, et Marie Barbe Macherot, journalière, sur la Fontaine. — Jean Lambert Mawet, macon à Fléron, et Anne Marie Fréson, domestique rue sous la Tour. — Jacque Joseph Ransy, armurier, rue Porte d'Ameroceur, et Marie Catherine Heusse, domestique, Sous la Tour. — Jean Joseph Delvaux, cabaretier, rue de l'Epée, et Marie Anne Sluse, cabaretière, même rue. — Jean Grard Palante armurier, rue Saint-en-lsle, et Marie Jeanne Antonette Louise Masset, sans profession, même rue. — Louis Joseph Dambiermout, ébeniste, faubourg Sainte Marguerite, et Marie Anne Joseph Lambinon, marchande derrière le Palais. — Hubert Joseph Lejenne, tailleur, rue Entre deux-Ponts, e Marguerite Winandy, journalière, rue des Tanneurs. — An Marguerite Winandy, journalière, rue des Taoneurs. — An toine Didier, cordonnier rue des Ecoliers, et Anne Josepht Canvasse, journalière, faubourg Saint Léonard. — Jean Joseph Darmo se, houilleur, rue du Calvaire, et Marie Anne Colart journalière, même rue. — Henri Durieux, journalière, rue des Feoliers, roef de Marguerite Desame, et Marie rue des Ecoliers, veuf de Marguerite Desame, et Marie Eissebeth Charlier, journalière, rue Grand Henri. — Toussaint Joseph Louis, journalier, en Bêche, et Marie Jeannelle Brae bant, journalière, même que,

Bécés: 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 4 femme, savoir: François Ansay, âgé de 76 ans, sans profession, rue Diagon d'Or, veuf de Marie Anne Hanon. — Gilles Hubert Jogon d'Or, veuf de Marie Anne Hanon. seph Dupont, âgé de 73 ans, manœure, rue Grande Bêche, époux de Marie Françoise Rendaxhe, — Angelique Quintin, âgée de 21 ans, journalière, derrière les Potiers.

## THÉATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi 17 décembre, L'AMI GRANDET, comédie en 3 actes.

Le PRE AUX CLERCS, opéra en trois actes.

## ANNONCES.

## E. DEJAER-DEBOEUR. NEGOCIANT;

RUE SOUS LA PETITE TOUR, AU CHAPEAU D'OR, Nº 65

A l'honneur de prévenir le public que désirant se retirer des affaires sans tarder et afin d'écouler le restant de ses marchandises d'aunages avec plus de rapidité; il vient de leur faire subir un rabais qui le met à même de pouvoir garantir un avantage sans égal aux personnes qui voudront bien lui continuer teur confiance.

#### VENTE PAR LICITATION

#### MAISON SISE A LIEGE.

JEUDI 24 DECEMBRE 1835, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier du Sud, rue Mont-Saint Martin à Liége, n° 611, il sera procédé par le ministère de M° PARMENTIER, notaire à Liége, à l'adjudication aux enchères en vertu de jugement:

D'une MAISON, située rue Matrognard, sur le Chaffour, n° 503, à Liége, avec cour, pompe etc, tenant d'un côtéau sieur Bouwens et d'autre au sieur Rousseau.

S'adresser au dit notaire.

S'adresser au dit notaire.

Demain jeudi , 17 décembre et jours suivans ,

## CONTINUATION

## VENTE DE MEUBLES

A la maison neuve à porte cochère, place de la Comédie, à Liége.

JEUDI 24 de ce mois , à 10 heures , le notaire PAQUE, procédera pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons de l'Est et Nord de la ville de Liége , en son bureau , rue Neuve , derrière le Palais , à la vente aux enchères pu-

#### D'UNE BONNE MAISON AVEC COUR,

sise à Liége, rue des Tanneurs, n° 11 joignant aux enfans Chefnay, à la ruc Madelaine et au rivage; aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire. 810

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au Bureau

## VENTE PAR LICITATION

# MAISON ET BIENS,

Sis en la commune d'Ans et-Glain.

Le lundi 28 décembre 1835, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest, rue Mont St. Martin, à Liége, n° 611, il sera procédé par le ministère de M° PARMENTIER, notaire à Liége, à ce comis, par jugement, à l'adjudication aux enchères, des immeubles ci-après désignés:

10 Une maison no 199, avec pièce, étable, grenier et cave, plus 11 perches 83 aunes carrées, ou 2 vergesgrandes 14 petites de jardin potager, attenant à ladite maison, le tout situé en lieu dit: « Ster » et joignant d'un côté aux enfans de Martin Bovy et d'autre à M. Wasseige-Novent.

2º Un verger sis au même lieu, contenant 25 perches 94 aunes, ou 5 verges grandes 19 petites; tenaut d'un côté auxdits enfans Bovy et d'autre à M. Hubin, fils. 3º Et une pièce de jardin potager, sise au même lieu, contenant 15 perches 79 annes carrées, ou 3 verg. grandes, 42 petites, joignant d'un côté à M. Hubin, père, et d'autre aux enfans Pahau.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit Maître PARMENTIER.

On fait savoir qu'à la VENTE aux enchères qui a eu lieu devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville de Liége, le nenf de ce mois, les ThOIS MAISONS avec leurs jardins situés à Wez, commune de Grivegnée, portées au cadastre sous les no 4372, 4375 et 4375 bis. section C, ont été ENCHERIES et ADJUGEES en un seul lot, au prix de 12,900 frs., outre les autres charges de l'enchère.

Que le vendeur usant du pouvoir qu'il s'était réservé par acte du surlendemain devant M. BOULANGER, notaire, infirmé l'adjudication

En conséquence elles seront réexposées en vente aux enchê-res, en un seul lot, devant ledit jage de paix, en son bureau rue Mont Saint Martin nº 614, à Liége, par le ministère du notaire BOULANGER, le LUNDI VINGT UN DECEMBRE 1835, à deux heures après-midi, sur la mise à prix de 13,400 francs, outre les autres conditions résultant du cahier de charges, dont on peut prendre connaissance du bureau de la justice de paix et en l'étude du notaire.

Si l'adjudication a lieu, elle sera définitive et sans surenchère

ni reserve d'infirmation,

## VENTE CONSIDÉRABLE

DE

#### FUTALE. HAUTE

Le LUNDI 24 DÉCEMBRE 4835 et jours suivants, à dix heures du matin, M. le comte Léopold de Lannoy de Clerveaux, fera VENDRE par le ministère et à la recette de Me THONON notaire, à la Neuville en Condroz, une très grande quantité de très beaux Chênes propres à tout usage, Hêtres, Bois blancs, Sapins, etc., croissant dans sa propriété de ladite Neuville. Neuville A CREDIT.

LUNDI, 28 DÉCEMBRE 1835, à 2 heures, le notaire ADAMS vendra aux enchères en son étude, derrière St. Paul, une MAISON avec terrain à côté, propre à bâtir, cour et grand jardin par derrière, sise à Liège, rue St. Remy, côtée 507, aux conditions à voir chez ledit notaire.

#### VENTE D'IMMEUBLES.

Le LUNDI 24 DECEMBRE 1835, à une heure précise de l'après dinée, au domicile de M. Louhienne, aubergiste à Visé, on VENDRA aux enchères publiques,

#### LES SEPT PIÈCES DE TERRE,

Situées dans les communes de Bombaye et Mortioux, dont l'adjudication déjà annoncée pour le premier octobre dernier, a dû être postpo ée. Ces terres, de bonne qualité, sont ensemble d'une contenance de 280 perches ou ancienne mesure 3 bonniers 6 verges 112. — Toutes facilités pour le paiement. S'adresser au notaire LEROUX, à Visé, pour 1 lus amples renseignemens.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Fr. GHAYE-MASSON, fabricant de CHAPEAUX, cidevant rue St. Séverin, demeure actuellement Chaussée des Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, nº 1275. Il vient de recevoir un BEL ASSORTIMENT de chapeaux en feutre et soie, mode d'hiver. Au même nº, il y a 3 beaux QUARTIERS garnis ou prop à LOUIER.

non à LOUER.

A LOUER pour occuper au 15 décembre courant, UNE BELLE MAISON avec cours, jardin, écurie, etc., rue d'Amay, nº 653. S'adresser à Me DUSART, notaire.

PLUSIEURS APPARTEMENS à LOUER nº 971, quai da Pont des Arches.

Une SERVANTE peut se présenter faubourg St-Gilles nº 276

#### AVIS.

Le gouverneur de la province de Liége, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1825, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont à Liége, le 28 décembre courant, à dix heures du matin.

A Liége, le 9 décembre 1835.

Baron VANDENSTEEN.

# JOURNAL DE LA JEUNESSE

UTILE DULCI

BIBLIOTHEQUES GRATUITES AUX ABONNES.

UN GAGNANT 40 ABONNES. 100 bibliothèques.

250, 200, 400, 50, 25 francs.
à tirer au sort entre les
4,000 fers ABONNES,
à la troisième année, commençant
AU 1er JANVIER 1836.

Les parens profiteront de ce précieux avantage pour com-poser la bibliothèque de leurs enfans des deux sexes, en les abonnant de préférence au Journal de la Jeunesse Courrier des Enfans, l'un des plus beaux et des plus utiles recueils qu'ils puissent leur offrir. Chaque abonnement donne droit à un nº d'ordre qui est inscrit sur

Toute la correspondance doit être affranchie. On ne reçoit les abonnemens que pour un an et payés d'avance.

Religion , Morale, Histoire, Géographie, Voyages ; Mœurs , Littérature , Beaux-Arts, Musique, Poé-sie, Gymnastique, Nouvelles , Contes ,

Fables, Enigmes.

Revue des journaux, livres publications pour la jeunesse des deux sexes. Chronique mensuelle. Concours et prix mensuels décernés par les illustrations contem-

EXTRAIT L'ACTE DE SOCIÈTÉ. LE CAPITAL SOCAL EST DE 100,000 FRAINCS,

représenté par 200 A CTIONS de 500 fr.,
dont 100 seulement étant placées
donnent droit à 1 centième
DE LA PROPRIETE ET DES BENEFICES.

La Société est en commandite, et les actionnaires ne sont soumis à aucun appel de fonds. Le gérant fournit un cautionnement. Les dépenses sont faites au comptant. Tous les six mois il y a réunion pour le partage des bénéfices et le tirage des bibliothèques. L'acte est fait de manière à garantir à tous leurs intérêts et leurs droits.

On trouve au bureau les deux premières années du Journal de la Jeunesse, faisant chacune un beau vol. de 10 f. franc de port.

## COURRIER DES ENFANS, MENTOR DES DEUX SEXES.

PUBLICATION DE LUXE, AVEC DESSINS, GRAVURES, PORTRAITS, VIGNETTES ET MUSIQUE.

Ce journal qui convient à tous les âges, bien qu'il soit spécialement dédié à la jeunessse, joint à un rare mérite de rédaction, le meilleur goût littéraire et les principes de morale les plus purs. Point de recueil plus riche et plus varié, plus instructif et plus intéressant. Il paraît le premier de chaque mois en 40 pages grand in-8°, papier vélin satiné. PARIS 22, PASSAGE DAUPHINE.

12 FR. PAR AN franc de port pour toute la Belgique.

BRUXELLES,

A la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne
de la Cour, n. 2; à son dépôt, rue de l'Évêque, n. 40.

TROISIEME ANNÉE 4836. A DATER DU 1º JANVIER.

CETTE SOUSCRIPTION CONCOURT AUX PRIMES DE 500, 300, ET 200 FRANCS FONDÉES PAR LA LIBRAIRIE MODERNE, A BRUXELLES.

#### BOURSES.

#### PARIS, LE 12 DÉCEMBRE,

Fonds publics.	cours précédent.	Cours DU JOUR	
Cinq pour cent, comptant	108 00	108 10	
in courant	000 00	108 20	
Trois pour cent, comptant	78 90	78 85	
s n fin courant	00 00	79 00	
Naples. Cert. Falc. compt	96 50	96 50	
n n un courant	00 00	96 65	
Espagne. Empr Guebh: compt	00 010	35 010	
n fin cour	00 00	00 010	
Rente perp. 5 p. c. compt	35 010	00 010	
fin cou.	00 010	00 010	
p 3 p. c. compt	00 010	00 0,0	
n fin cour	00 010	00 010	
Cortès, compt	00 00	00 010	
n fin cour	00 010	010 00	
Coupons cortès	23 010	23 0,0	
Dette différée	17 3/8	17 3/8	
Emprunt Ardoin	46 118	45 7 8	
Rome. Rs. 5 p. c. comp	101 174	101 318	
fin courant	000 010	000 010	
Belgique. Empr. 1831, compt	101 113	000 010	
n n fin cour	000 010	000 010	
Banque de Belgique	113 112	114 010	

## FONDER VE 12 Proper

Market Mark		
91 318	Escompte.	00 0
99 112	Différées.	22 31
54 314	Passives.	13 11
000 000	Russie.	108 1
84 0,0	Bresil, emp. 1824.	84 0
54 0,0	Mexicains , 5 p. c.	39 0
44 1 2	Colomb.	00 0
	91 3 <sub>1</sub> 8 99 1 <sub>1</sub> 2 54 3 <sub>1</sub> 4 000 0 <sub>1</sub> 0 84 0 <sub>1</sub> 0 54 0 <sub>1</sub> 0	99 12 Différées. 54 314 Passives. 000 010 Russie. 84 010 Brésil, emp. 1824. 54 010 Mexicains, 5 p. c.

VIENNE, LE 5 DECEMBRE.

Métalliques, 101 5 8. - Actions de la banque 1379 010.

#### AMSTERDAM, LE 14 DÉCEMBRE.

Dette active.  o différée.  Billet de chance.  Syndic. d'amor.  o 3 112.  Soc. de comm.	54 3 <sub>1</sub> 8	Rente françaire.	80 f14
	4 23 <sub>1</sub> 428	Métalliques.	981 14
	24 3 <sub>1</sub> 4	Russie, H. et C.	104 f18
	94 3 <sub>1</sub> 8	Esp. rente perp.	47 518
	78 3 <sub>1</sub> 8	Naples falcon uet.	00 010
	423 5 <sub>1</sub> 8	Brésiliens.	85 f18
	Mark Park		

#### ANVERS, LE 15 DÉCEMBRE. CHANGES.

	CHAM	GED.	
	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam. Rotterdam. Paris pr fr. 100. Lond. pr Estr Hamb. pr 40 MB Bruxelles	12 11 114 A 35 5116 A	fl. 46 15 16 P	46 13 <sub>[</sub> 16 F

		FONI	OS	PUBLICS.			- 1
FONDS.	INT.	COURS.	-11	FONDS.	INT.	COURS	_
VILLE D'ANVERS. Dette act.	5	104 314	A	» fl. 500 BRÉSIL. E. à L. (824	5	148	P
» différ. BELGIQUE. Emp. 48 m.		43	A	B Guebh. R. P. à Am		/ -1 / n n = 0	ISA D
A. B. 1835. Ac de la B. HOLLANDE.	2 1 12		- 11	Emp. 1834, Dette diff. Cortès à P.		47à47 718	P
Dette act. Rte remb.	4 1 2 2 1 1 2	99 010		» à L. dito Coup NAPLES.	1	,	00.1
Métalliq. Lots fl. 100.	5	260 010	A	Cert. Falc.	5	91 314	A
s fl. 250.	4	422		Levée 183 Pa An. 183		97 112	A
POLOGNE.	1	124 et	- 1	P	1	a con the li	1

#### PRINCIPES LE 15 DÉCEMBRE.

BRUALDED ; 22						
Em. R., finct. pri.   moi. Dette active. E. de 1832. Act. Soc. Gén. S. de c. de cyv. Banq. de Belg. S. du c. de S. O. S. Hauts Fourn. Wasme-Hornu. Banq. fonc S. du Cha. Flenu.	400 0 <sub>1</sub> 0 A 53 3 <sub>1</sub> 8 P 99 1 <sub>1</sub> 2 A 840 0 <sub>1</sub> 0 P 145 0 <sub>1</sub> 0 0 108 0 <sub>1</sub> 0 P 145 0 <sub>1</sub> 0 P 105 0 <sub>1</sub> 0 P 106 0 <sub>1</sub> 0 A	Losr, av. coup. inscript. Métalliques. Maples. Rome. Brés. Rothsc. E. Ar. 1835. Empr. Guebh. P. à Aust. Fin cour. D. différée. Id. 1835.	00 010 010 17 114 24 010			
S. du Cha. Flenu. Sclessin. Société nationale. GalRus, ad. Br, Levant de Flenu.		Cortès à Par.  » à Londr.  Coup. Cortès.  CHAI	00 0 <sup>1</sup> 0 00 0 <sup>1</sup> 0 00 0 <sup>1</sup> 0			
Charb. d'Ougrée. Sars Lon; champs. Dette act. H. Il. Syndi, d'amorti.	407 P 54 010 00 010		00 00 010			

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 13 DÉCEMBRE Le brick anglais Jones, c. Wilson, v. de Londres, ch. café, tabac el thé. Le smack belge Victoire, c. Boey, v. de Dunkerke, ch. de

stockvisch, etc. Le smack belge Joanna, c. Lento, v. de Bremen, ch. de Le smack belge Espérance, c. Saeys, v. de Bremen, ch. de sucre et plomb.

Le smack belge Vr. Anna, c. Cuyt, v. de Bremen, ch. de

Le smack belge 4 Gebroeders, c. de Kleyn, v. de Bremen ch. de suere et meubles. Le smack belge 2 Gebroedero, c. Dewestelinks, v. de Br men, ch. de sucre. Le koff oldenbourgeois Anna Margareth , c. Brommen ,

de Bremen, ch. de sucre. H. Lignac imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, nº 622, à Liége